



BUDGET ANNEXE VENTE CAVEAUX CIMETIÈRE D'URCUT

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE « VENTE CAVEAUX CIMETIERE »
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
(art. L.2313-1 du CGCT)

Éléments de contexte :

Le budget annexe « Vente Caveaux Cimetière » a été créé par délibération n°16 en date du 14 février 2019. Il permet d'encadrer les acquisitions de caveaux effectuées par la Commune d'URCUT, ainsi que les opérations de vente de ces caveaux auprès des administrés.

Le budget annexe « Vente Caveaux Cimetière » est rattaché au budget principal de la Commune d'URCUT. Conformément au principe de l'unité budgétaire, ces documents ont été adoptés lors de la même séance du Conseil municipal, le 30 mars 2023.

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « Vente Caveaux Cimetière » s'inscrit dans la volonté de tracer indépendamment les opérations d'acquisition et de vente des caveaux, dans la zone située en partie récemment rénovée du cimetière.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 32 380,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 32 380,00 € (dont 0,00 € de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 32 380,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 32 380,00 € (dont 0,00 € de RAR)